

SECRET N° 80/I39

Portant dissolution du Régiment du
Génie et d'un Service du Génie.-

LE PRESIDENT DU COMITE CENTRAL DU PARTI CONGOLAIS
DU TRAVAIL, PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DE
L'ETAT, PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES, MINIS-
TRE DE LA DEFENSE NATIONALE.

VISAS

- VU - La Constitution du 8 Juillet 1979 ;
- VU - La Loi 17/61 du 16 Janvier 1961 portant Organisation
et Recrutement des Forces Armées de la République ;
- VU - L'Ordonnance 1/69 du 6 Février 1969 modifiant la Loi 11/66 du
22 Juin 1966 portant création de l'Armée Populaire Nationale ;
- VU - L'Ordonnance 6/69 du 24 Février 1969 portant Organisation
de la Défense Opérationnelle du Territoire ;
- VU - Le Décret 76/204 du 5 Juin 1976 portant création du Régiment du Génie ;
- D.B. VU - Le Décret 76/205 du 5 Juin 1976 portant création d'un Service
du Génie ;
- VU - Le Décret 74/355 du 28 Septembre 1974 portant création
du Comité de Défense ;
- VU - Le Décret 77/195 du 25 Avril 1977 portant réorganisation
du Ministère de la Défense Nationale ;
- VU - Le Décret 79/154 du 4 Avril 1979 portant nomination du
Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- D.C.F. VU - Le Décret 79/155 du 4 Avril 1979 portant nomination
des Membres du Conseil des Ministres ;

SUR PROPOSITION DU COMITE DE DEFENSE

LE CONSEIL DES MINISTRES ENTENDU

DECRETE :

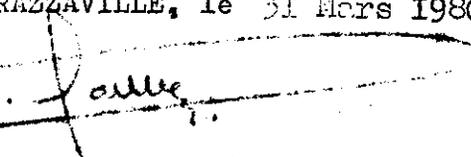
Article 1er. - Le Régiment du Génie et le Service du Génie créés par
Décrets 76/204 et 76/205 du 5 Juin 1976 sont dissouts.

Article 2. - Le Personnel et les moyens matériels ressortis au Tableau d'Ef-
fectifs et Dotation (T.E.D.) desdites formations sont mis à la disposition
de l'Etat-Major Général de l'Armée Populaire Nationale.

Article 3.:- Le présent Décret qui annule toutes dispositions antérieures contraires et qui prend effet à compter de la date de signature, sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera./-

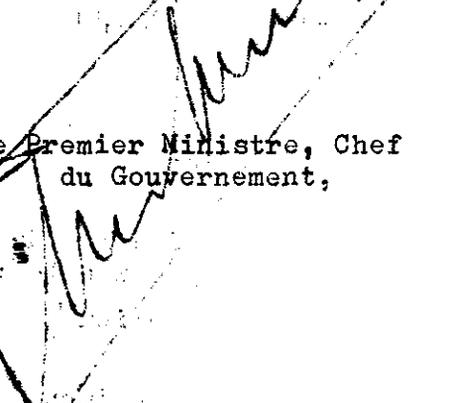
/// - AIT A BRAZZAVILLE, le 31 Mars 1980

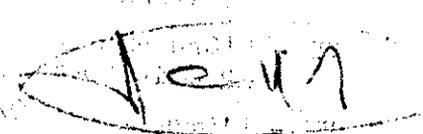
Par le Président du Comité Central
du Parti Congolais du Travail, Président
de la République, Chef de l'Etat
Président du Conseil des Ministres, Mi-
nistre de la Défense Nationale,


Colonel Denis SASSOU-NGUESSO.-

Le Premier Ministre, Chef
du Gouvernement,

Le Ministre des Finances,


Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.


Henri LOPES.-

